



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

ABA
AMERICAN BAR ASSOCIATION
Rule of Law Initiative



**Search for
Common Ground**
Trust, Collaboration, Breakthroughs



BURKINA FASO : SCAN DE CONFLIT

DROITS HUMAINS ET ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO

Région du Centre Nord – Communes de Kaya, de Kongoussi et de Tikaré

FÉVRIER, 2023

CONTACTS:

Lawali GARBA
Country Director
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél. +226 07773630
Email : lsahirou@sfcg.org

Aboubakar SOURABIE
Manager en suivi évaluation
Search for Common Ground
Tél : +226 77705989 - Email : asourabie@sfcg.org

Eric Bertrand P. BANGRE
Analyste conflit
Search for Common Ground
Tél : +226 07773632 - Email : ebangre@sfcg.org

Table des matières

Acronymes	3
1. Résumé exécutif	4
2. Contexte	6
2.1. Introduction	6
2.2. Objectif du conflit scan	6
2.3. Méthodologie	7
3. Résultats	7
3.1. Évolutions du contexte	7
3.1.1. La situation sécuritaire	7
3.1.2. Evolution récentes des conflits	7
3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité	8
3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice	9
3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme	9
3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice	9
3.3. Analyse "ne pas nuire"	10
3.3.1. Perception de la communauté vis à vis du programme	10
3.3.2. Influence du programme sur le contexte	10
3.3.3. Analyse des risques	10
3.3.2. Opportunités	11
3.3.3. Recommandations	11
4. Conclusion	12
5. Annexes	13

ACRONYMES

CVD	Conseil Villageois de Développement
DHAJ	Droits Humains et Accès à la Justice
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CSPS	Centre de Santé de Promotion Sociale
FGD	Focus Group Discussion
GEV	Groupes Extrémistes Violents
KII	Key Informant Interview
ONAPREGECC	Observatoire NATIONAL de PRÉvention et de GESTion des Conflits Communautaires
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PDI	Personnes Déplacées Internes
SEARCH	Search For Common Ground
SONABEL	Société Nationale de l'Electricité du Burkina

Mention de décharge de responsabilité :

Ce rapport est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), aux termes de Prix n° AID-720-685-19- 00009, et dans le cadre du mécanisme de soutien aux droits humains (HRSM) Leader et associés. Le contenu est sous la responsabilité de Search For Common Ground (Search), et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

1. Résumé exécutif

Le programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso » mis en œuvre par l'Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI), Freedom House, Search for Common Ground et Pact, est financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois ans. Il vise à « renforcer la capacité de l'État à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies de recours conduisant aux réparations ».

Au cours de l'exécution de ce programme, Search a conduit à une série de conflict scans dans les 4 régions d'intervention du programme à savoir le Centre Nord, le Sahel, le Nord et l'Est afin d'assurer la sensibilité aux conflits durant la mise en œuvre.

Ce scan de conflit, effectué dans la région du Centre Nord, précisément dans les communes de Kongoussi, Kaya et Tikaré a interviewé **65 personnes de la communauté** (dont 35 hommes et 20 femmes et 10 jeunes). Les principaux résultats montrent que les populations enquêtées font le constat d'une dégradation de la situation sécuritaire depuis la dernière saison hivernale (mai 2022), à cause des attaques, des menaces d'incursions, qui ont affaibli les sphères de production socio économiques, motivant ainsi les départs des populations vers des localités d'accueil perçues plus sécurisées. La région connaît une recrudescence des attaques visant essentiellement les civils, qui sont devenus des cibles faciles à atteindre, mais aussi les infrastructures sociales pouvant améliorer les conditions de vie des populations, comme le cas de la station de distribution d'eau potable de la ville de Kaya.

L'analyse de l'évolution des conflits montre la récurrence et la persistance des tensions autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre, dont les facteurs déclencheurs et d'aggravation sont **l'extrémisme violent, l'absence de juridiction institutionnelle et le changement climatique**. L'**extrémisme violent** induit une détérioration de la situation sécuritaire qui amène les populations, notamment les agriculteurs et les éleveurs, à exploiter les parcelles proches des agglomérations jugées plus sécurisées.

La perception d'absence de juridiction formelle est un effet corollaire de la situation d'insécurité dans une région où les symboles de l'Etat sont les premières victimes de violence des groupes extrémistes (GEV). Une absence institutionnelle qui impacte sur la dynamique de la région, vu la récurrence des tensions communautaires, nécessitant une institution forte et légitime pour gérer les différends. Le sentiment d'injustice induit par cette absence institutionnelle, partagé par les populations, devient un facteur de motivation à rejoindre les GEV.

Le changement climatique exacerbe davantage les pressions sur les ressources (eau, terre, pâturage) rares disponibles, créant davantage des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs. Des tensions amplifiées par les tendances polarisantes sur les rôles des peuls (éleveurs) dans l'aggravation de la situation sécuritaire de la région.

Dans le contexte actuel, les acteurs du programme sont confrontés à des risques dans la mise en œuvre de leurs activités de terrain, bien que ces derniers ne devraient pas constituer en principe une cible, ils peuvent être victimes de menaces et d'intimidations, d'enlèvements et d'attaques ciblées venant de certains Groupes Extrémistes Violents (GEV).

Les activités du programme exposent les membres de la communauté ciblée à divers risques, comme les enlèvements, les menaces. La mise en place de **mécanisme de protection et le renforcement des acteurs ciblés sur l'éthique et la protection**, le renforcement des capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits sont les recommandations principales..

2. Contexte

2.1. Introduction

Le programme « **Droits Humains et Accès à la Justice (DHAJ)** » financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois (03) ans, ambitionne de « *Renforcer la capacité de l'Etat à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies et moyens de recours conduisant aux réparations* ».

Depuis 2015, le pays vit une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent causée par des violences armées répétées notamment à l'encontre de civils qui a eu pour corollaire un déplacement massif des populations, des pertes en vie humaine, des dégâts matériels, des fermetures de services sociaux de base et un impact négatif sur le développement socioéconomique. La crise multidimensionnelle touche l'ensemble des secteurs de la gouvernance étatique. Le secteur des droits humains et de l'accès à la justice sont ainsi affectés par la situation de fragilité.

Le dernier¹ scan de conflit effectué dans la région a relevé que dans la région du Centre-Nord, des conflits ont été identifiés, lesquels ont été exacerbés après le changement politique intervenu le 24 janvier 2022, à savoir : **les conflits armés** opposant les groupes armés contre les FDS, les populations, les VDP ; et les **conflits liés aux ressources naturelles** (fonciers, agriculteurs-éleveurs, points d'eau, or, etc), parfois en lien avec la situation des communautés peulhs² et des PDI autour de l'accès aux ressources. Ce scan conflict scan relate également l'**influence des conflits sur la situation des droits de l'homme. Les conflits alimentent l'insécurité qui engendre les violations des droits humains** et constituent la base de la ségrégation, de la haine, de la vengeance et du non-respect de la dignité humaine. L'insécurité s'est aggravée depuis le changement politique, conduisant à la fermeture de quelques institutions publiques, dans un contexte où la légitimité institutionnelle déjà fragile nécessite un fort besoin des services judiciaires pour l'application de la loi et le respect des droits humains. Cependant, avec **ces fermetures, la situation s'est davantage dégradée et porte préjudice au droit d'accès à la justice des citoyens**, contribuant ainsi à la déviance, au non-respect des droits humains, à la culture de revendication violente de droits et devoirs à travers des règlements de compte personnels et/ou collectifs

2.2. Objectif du conflit scan

Dans le cadre de ce programme, Search réalise des séries de scan de conflit depuis 2021 afin d'assurer la sensibilité au conflit. Ce scan de conflit est le 4ème réalisé dans la région du Centre-Nord, qui a pour objectif de comprendre les évolutions des conflits depuis mai 2022 ainsi que leurs interactions avec le programme "Droits Humains et Accès à la Justice" afin de fournir des recommandations pertinentes pour adapter le programme et assurer la sensibilité aux conflits. Spécifiquement, il vise à :



¹ Réalisé en mai 2022

² Préjugés accusant les peulhs d'être les principaux responsables de l'insécurité et les percevant comme des citoyens de seconde zone

- comprendre comment les dynamiques de conflits ont évolué dans chaque région depuis Mai 2022 ;
- identifier comment ces conflits peuvent affecter la mise en œuvre des activités (et vice-versa), le staff du projet, ainsi que les participants au programme dans chaque région de mise en oeuvre ;
- proposer des recommandations à l'endroit des acteurs de mise en œuvre du programme DHAJ afin d'assurer la protection des participants et du staff concerné et la sensibilité aux conflits.

2.3. Méthodologie

Le scan de conflit est basé sur une approche qualitative. Pour ce faire, **6 groupes de discussion de 8 personnes et 11 entretiens individuels** ont été réalisés dans les communes de Kaya, de Kongoussi et de Tikaré. Au total, ces groupes de discussion et ces entretiens individuels ont permis de toucher **65 personnes (dont 35 hommes et 20 femmes et 10 jeunes)** issues des communautés hôtes et déplacées internes mais aussi des Organisations de la Société Civile et des services déconcentrés de l'Etat.

3. Résultats

3.1. Évolutions du contexte

3.1.1. La situation sécuritaire

La situation sécuritaire a été diversement appréciée en fonction de l'exposition des localités aux attaques des GEV et leurs conséquences sur la sécurité des biens et des personnes. Les populations enquêtées font le constat d'une dégradation de la situation sécuritaire depuis la dernière saison hivernale (mai 2022), à cause des attaques, des menaces d'incursions, l'affaiblissement des sphères de production socio économiques motivant les départs des populations de plusieurs localités rurales vers des localités d'accueil plus sécurisée. Le dernier scan effectué dans la région avait également relevé cette détérioration de l'environnement sécuritaire. Celle-ci était dû à l'augmentation des attaques des groupes armés, la recrudescence des affrontements communautaires, la montée de l'extrémisme violent, les tueries de Yirgou, de Barsalogo, de Bourzanga dans la région du Centre Nord, qui ont montré le profond malaise social vécu dans les rapports communautaires (scan mai 2022).

A l'instar de Kaya chef-lieu de la région du Centre Nord, Kongoussi demeure une localité qui accueille de nombreux PDI qui ont quitté les villages environnants attaqués par les GEV³. *« le contexte sécuritaire s'est empiré dans nos zones il y a plusieurs années et cette dégradation n'est pas sans conséquences notamment depuis le début de la saison hivernale passée, il y a eu tellement d'événements qui ont bouleversé notre quiétude et notre vivre ensemble parmi lesquels les exactions des groupes armés et le grand banditisme »*⁴. La situation sécuritaire reste précaire et inquiétante dans plusieurs localités du Centre-Nord, surtout que certaines localités connaissent des attaques et incursions des GEV.

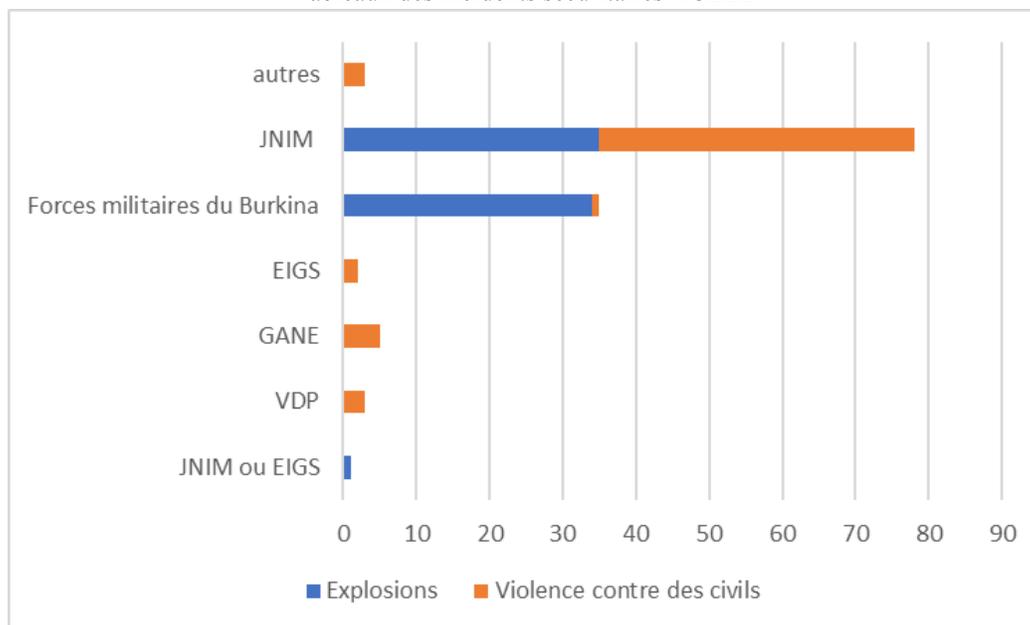
³ A Kaya ce sont les ressortissants des localités de Dablo, Pensa, Tougouri, Delga, Damané, Zorkoum, Zandogo, Fanka, Koutolo et bien d'autres communes qui affluent vers les services sociaux en quête d'aide humanitaire. Si autrefois, les flux de déplacement ont concerné les zones lointaines de la commune de Kaya, aujourd'hui les localités environnantes de cette dite commune connaissent également de vagues de départ. A Kongoussi, on retrouve les PDI originaires des localités telles que Nasseré, Tanmoga, Kele, Zimtenga, Bourzanga, Bam village, Kilou, Sakou, Sika, Noah, Wampêga. A Tikaré#, le contexte sécuritaire a évolué négativement car les villages de Vato, Sance et Yoba ont connu des attaques des GEV ; aussi, le centre de santé# de Tikaré a été vandalisé par des GEV en janvier 2023.

⁴ FGD, communauté PDI Kongoussi

- **Une recrudescence des attaques ciblant les populations civiles provoquant un déplacement massif de la population**

La région connaît une recrudescence des attaques visant essentiellement les civils, qui sont devenus des cibles faciles à atteindre. La région du Centre-Nord fait régulièrement l'objet d'attaques de Groupes Extrémistes Violents (GEV), par exemple de Mai 2022 à Février 2023, on recense **70 explosions et 56 cas de violences envers les civils** dans la Région du Sahel. Le JNIM (Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn) et les forces militaires ont été rapportés comme étant les auteurs de ces violences en majorité.

Tableaux des incidents sécuritaires ACLED



Autres = Dozo Communal Militia (Burkina Faso) - Koglweogo Militia - Forces militaires de la France (2017-) Forces militaires du Togo (2005-) Force de Police Burkina Faso (2022-) Force de Police Burkina Faso (2022-) Gendarmerie

En créant la psychose au sein des populations par leur présence, leur agressivité et l'imposition de leur mode de vie (à travers la charia), les GEV ont déséquilibré des systèmes socio-économiques, qui soutenaient la vie en communautés. Dans leur fuite, les populations abandonnent par exemple leur terre autour de laquelle s'organisait leurs modes de vie social et économique.

Les déplacements des populations sont la résultante de cette insécurité (humaine et économique) dans les localités attaquées où les populations s'orientent vers les centres urbains tels que Kaya et Kongoussi, pour échapper aux attaques des GEV, accéder aux infrastructures socio-économiques et aux opportunités de développement. Toutefois, l'arrivée et l'installation des PDI dans les localités d'accueil demeurent difficiles, dans la mesure où ces PDI sont confrontés à des défis pour combler leurs besoins sociaux comme l'alimentation, les soins, l'eau potable, l'éducation. Au-delà de ces difficultés, se dressent surtout les difficultés d'accès aux opportunités socio-économiques telles que l'exploitation des terres et des ressources naturelles qui sont la cause principale des tensions existantes entre PDI et la communauté d'accueil. Les difficultés d'intégration des PDI, la peur du rapprochement des attaques des GEV dans leur

sites d'accueil ont produit de nouveaux départs des PDI vers d'autres destinations, particulièrement celles qui se trouvent sur les axes menant à Ouagadougou⁵.

- **Les services sociaux de base comme cible des GEV**

La stratégie des GEV semble viser les infrastructures étatiques⁶, symbole de l'Etat. En effet, depuis l'avènement des GEV, les services étatiques ont été les principales victimes, actuellement les GEV s'attaquent aussi aux infrastructures de communications et sociales⁷. « En septembre il y a eu des perturbations pour ce qui du ravitaillement de la ville en eau potable car la station qui alimente la ville a subi une attaque des HANI. Cela fait trois à quatre mois que la population souffre pour se ravitailler en eau. »⁸

Ces manœuvres destructives des infrastructures ont directement affecté les populations de ces localités, les privant de certains besoins qui sont utiles à leur épanouissement et leur existence, et cela a provoqué davantage de tensions communautaires autour des questions d'accès et gestion des infrastructures sociales.

3.1.2. Evolution récentes des conflits

Tensions autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre

Les scans de conflits antérieurs nous ont expliqué que des causes transversales peuvent occasionner les conflits liés aux ressources naturelles. Il s'agit des causes liées à l'administration⁹, économiques¹⁰; de la méconnaissance des droits fonciers induisant à une mauvaise gouvernance de l'espace agropastoral provoquant diverses tensions entre les utilisateurs des ressources (PDI, agriculteurs, éleveurs, etc) . D'autant plus qu'avec la raréfaction des terres arables, la valeur marchande des terres a connu un essor exponentiel, favorisant les doubles ventes et attribution des terres causant des tensions communautaires récurrentes.

Ce scan de conflit de 2022 montrent trois nouvelles manifestations principales autour des tensions autour de la terre et ressources naturelles : l'extrémisme violent, une crise de légitimité institutionnelle et l'exploitation de l'or .

- **L'extrémisme violent comme facteur aggravant les tensions liées à l'accès à la terre et aux ressources**

Ce scan de conflit met en évidence beaucoup plus le lien entre la présence des GEV et la conséquence sécuritaire induisant au déplacement de la communauté vers des zones jugés plus sécurisées. Une situation faisant état de résonance sur la récurrence des tensions communautaires autour de la compétition aux ressources naturelles, notamment l'accès à la terre dans différentes communes. Autrement dit, la progression des GEV impacte la situation sécuritaire de différentes zones, et ainsi provoque le déplacement de la population. Des déplacements, qui ajoutent des pressions supplémentaires sur des

⁵ Une analyse comparative des statistiques de PDI livrées par le CONASUR sur les périodes du 31 Avril 2022 et du 31 janvier 2023 montrent une baisse des effectifs à Kongoussi de 36 735 et à Kaya de 2592 . A ces mêmes dates les nombres de PDI ont connu une hausse, passant de 2089 à 36426 à Ouaga.

⁶ Récemment, L'attaque de centre de santé de Tikaré est considérée comme une atteinte à l'accès au droit à la santé par les populations de ladite commune

⁷ Les pylônes de téléphonie mobile, les installations de la société de fourniture d'eau (ONEA) à Dem

⁸ KII, kaya

⁹ Absence de services publics adaptés aux besoins des populations, dysfonctionnement de l'administration, laxisme, corruption, impunité, défaillance de l'autorité

¹⁰ Mauvaise répartition des ressources économiques, déficit de gouvernance économique, détournement des ressources publiques

ressources déjà rares et un environnement social marqué par des divisions communautaires sur base de l'identité ethnique.

La rareté des terres fertiles a exacerbé les compétitions autour de l'accès aux ressources naturelles dans le contexte de l'extrémisme violent où les fragilités de la cohésion sociale sont mises à rude épreuve. En effet, la menace des GEV a convaincu les populations de ne plus se rendre ou de restreindre leur présence dans les champs afin d'éviter des punitions et exactions.. Des champs ont ainsi été délaissés souvent à des stades avancés de la production agricole au profit des terres proches des agglomérations qui sont moins étendues que les champs situés dans les hameaux de culture. Les vastes espaces sont ainsi abandonnés au profit des espaces situés autour des villages et ceux-ci n'arrivent pas à satisfaire les besoins des familles/ de toute la communauté, car elles-mêmes étant nombreuses à solliciter ces espaces.

Le déplacement des PDI vers d'autres zones amplifient ces tensions autour des ressources dans toute la région, car elles (les PDI) rencontrent les mêmes difficultés d'accès à la terre du fait de la pression foncière exacerbée par leur présence.

- **Non-respect des clauses légales d'utilisation des terres par les « occupants » favorisé par une perception d'absence de juridiction institutionnelle neutre**

Les scans de conflits antérieurs relatent les causes spécifiques des conflits fonciers ruraux comme étant la faible disponibilité des terres par rapport aux demandes en lien avec la forte croissance démographique; le problème des limites des champs; la forte compétition autour des ressources limitées; les dégâts causés dans les champs par les animaux; la mise en culture des espaces pastoraux; la difficulté de concilier le droit coutumier et la loi foncière et la méconnaissance et la mauvaise interprétation de la loi foncière. En effet, le non-respect des clauses d'utilisation des terres par ces occupants induit à des tensions communautaires entre les exploitants et les propriétaires terriens. A cause de la rareté des terres arables, certains acteurs ne respectent pas les « contrats » issus d'un arrangement ultérieur aux générations actuelles, relevant d'une forme de "prêt à usage temporel" qui cependant obéissent à des règles communautaires. Par exemple, certains répondants à ce scan de conflits relatent des cas où *des occupants refusent de restituer des terres qu'on leur avait offertes à exploiter*¹¹ Ces tensions communautaires autour du foncier sont davantage exacerbées par le sentiment d'impunité et d'injustice au niveau de certaines populations qui jugent insuffisant l'accompagnement de l'État pour résoudre les conflits fonciers. La justice est souvent indexée par les familles expropriées ou sentant lésés, comme partisane car les verdicts de ce genre de litiges sont toujours à la faveur des familles détentrices d'un titre foncier selon les répondants, or celles-ci ne sont que exploitantes et non propriétaires. Cette perception de partialité devient l'un des arguments de réticence et de méfiance des populations envers la justice. Les familles estiment que la justice n'est pas équitable et les soutire leurs biens comme le sous tend cet extrait de propos *"par exemple un monsieur x vient nous dire qu'il acheté notre terrain avec notre défunt père et il se tourne vers les structures judiciaire en échange des pots de vin ces structures judiciaire là viennent nous faire quitter chez nous avec des documents falsifiés comme preuve vous voyez que c'est désolant."*¹²

- **Réurrence des tensions entre les agriculteurs et éleveurs durant la saison hivernale**

L'occupation des espaces pastoraux par les agriculteurs, l'obstruction des pistes à bétail par les champs, le non-respect des calendriers de récolte détériorent fortement les relations entre agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants. Cela favorise l'éclatement de conflits liés aux dégâts des champs pendant la traversée des transhumants. Des tensions qui se manifestent aussi le plus souvent sur fond division ethnique opposant les peuls et les autres communautés. *« Durant la saison hivernale, nous avons énormément ce type de conflit car la période y est propice. Cependant, au-cours de la saison sèche nous*

¹¹ KII, kaya

¹² KII, kaya

rencontrons de moins en moins ces conflits. » Des tensions violentes car impactant sur les ressources financières des acteurs en conflits, notamment les agriculteurs qui estiment perdre des quantités de production à cause des dégâts causés par les animaux .

- **Exploitation de l'or : tensions entre les propriétaires terriens, les exploitants autochtones et étrangers**

L'existence d'or dans la Région attire divers acteurs, laquelle impacte sur la vie communautaire de différentes manières. D'un côté, si les orpailleurs traditionnels exploitent la terre avec le plus souvent l'accord des propriétaires terriens, le non-respect de la délimitation est source de conflits à cause de l'envahissement des exploitants aurifères vers les superficies agricoles. De l'autre côté, au-delà de l'intrusion des orpailleurs dans les champs, les conflits sont fréquents entre les orpailleurs originaires de la localité et ceux venus d'ailleurs dans la compétition de recherche d'or. Aussi, les populations critiquent l'utilisation des substances chimiques dans ces zones d'extraction traditionnelle qui peuvent nuire à la santé des populations et du bétail.

Les sites d'exploitation traditionnelle sont devenus des zones d'insécurité avec la vente de stupéfiants et autres substances illicites, du travail des enfants, de la délinquance et du banditisme.

Tensions intercommunautaires induites par une forte polarisation sur les rôles des peuls au sein des GEV dans la Région

La recrudescence des GEV dans la région demeure associée à la communauté peulh par les autres groupes communautaires, comme vecteurs et responsables de l'arrivée des GEV. Si l'existence de peuls parmi les membres des GEV s'avère exacte, la polarisation de toute la communauté peulh comme étant des "terroristes", les amalgames associant Peuls et GEV, ne font que consolider le sentiment de stigmatisation envers les peuls. Cette polarisation et logique forgée à partir de représentations stéréotypées induit à des attitudes méfiantes de la communauté envers les peuls, lesquels sont exclus de toutes vies communautaires et d'accès aux opportunités socio-économiques. En effet, plusieurs accusations relevées indexent les peulhs comme les meneurs de cette guerre asymétrique. « *Les gens ont tendance à accuser une seule ethnie*¹³ » car la communauté peulh est indexée comme la responsable de l'arrivée du terrorisme et de la dégradation sécuritaire au Burkina Faso. Depuis les incidents de Yirgou¹⁴, la communauté peulh qui a été visiblement ciblée par les représailles, essaye de se protéger et même d'affirmer et de convaincre les populations locales qu'elles subissent également les mêmes conséquences dues aux attaques des GEV.

3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité

- **dynamiques conflictuelles induisant à une recrudescence des violences communautaires**

13

¹⁴ A la suite de l'assassinat de six personnes dont Kouka Sawadogo, conseiller municipal et chef coutumier du village de Yirgou (situé dans la commune de Barsalogho, province du Sanmatenga, région du Centre-Nord) par des hommes armés. S'en est suivi le 1er janvier 2019, des représailles des groupes d'autodéfense de la localité pendant trois jours, contre la communauté peule, accusée de complicité avec des terroristes. Le bilan officiel est de 49 morts. in <https://cenozo.org/burkina-faso-massacres-de-yirgou-2-ans-apres-les-tueries-la-justice-se-fait-toujours-attendre/> <https://www.voaafrique.com/a/au-moins-210-morts-lors-du-massacre-du-1er-janvier-selon-un-collectif/4771648.html>

Les conflits communautaires ont servi de terreau fertile à l'émergence de l'insécurité car l'adversité qui s'est développée au sein des communautés entre les différents acteurs qui s'affrontent à plusieurs niveaux accentue l'insécurité, car mettant en scène plusieurs acteurs (agriculteurs, éleveurs, propriétaires terriens et membres de familles propriétaires terriens, occupants et exploitants de terres, communauté hôte, communauté PDI) selon les enjeux.

La violence orchestrée par les conflits engendre des conséquences en termes de pertes en vie et perte de biens matériels... Les acteurs lésés lors des conflits répondent par des représailles, lesquelles sont justifiées par certains communautés comme étant le résultat d'une instance juridictionnelle dans la Région; ce qui ravive toujours les tensions entre les protagonistes et prennent des ampleurs plus grandes lorsqu'il s'agit des communautés ethniques (peulh et mossi) ou professionnelles (agriculteurs et éleveurs) qui s'affrontent. Les conflits ont ainsi créé un climat délétère où sévissent les agressions individuelles et collectives comme ce fut le cas de Yirgou ; ce qui conduit les populations à se prémunir d'armes en guise de protection.

- **sentiment d'injustice comme facteur de motivation à rejoindre les GEV**

Les verdicts jugés insatisfaisants, voire absents, de la justice par certains membres de la communauté, surtout lors des traitements de contentieux du foncier rural, provoquent des risques de représailles et de vengeance tout en mettant en délicatesse la justice. Les parties perdantes manifestent parfois leur mécontentement parfois par des violences physiques. La justice est traitée de partisane car selon les populations, elle est une « injustice sociale », donnant plus de faveur aux plus nantis, au mépris des populations vulnérables. Cette injustice sociale sert, selon les populations, de motifs d'adhésion aux GEV et d'argument de vengeance personnelle aux conflits.

3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice

Dans un tel contexte d'insécurité généralisée, il est sans conteste d'affirmer que les droits de l'homme sont bafoués et l'accès à la justice par les populations demeure difficile.

3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme

Les violences sont vues comme des réponses aux situations que rencontrent les acteurs en conflits, selon les populations enquêtées. Cependant, elles alimentent le cycle de conflictualité qui affecte énormément la situation des droits humains. Les populations ont recours à la violence et justifient son utilisation à cause de l'insatisfaction des rôles joués par les autorités pour résoudre les conflits ou du départ de l'administration étatique. Certains répondants attestent de la lenteur des procédures judiciaires « *les autorités coutumières et administratives mettent du temps avant de réagir face à ces conflits* »¹⁵. Devant la lenteur des procédures judiciaires, ils préfèrent administrer leur propre justice de vengeance aux risques de violations des droits de l'homme. D'autant plus que l'emprise des GEV transgressent d'avantages les principes de droits humains. « *Vous parlez de droits de l'homme, permettez-moi de vous dire que ces gens-là n'ont aucun respect humain. Ils tuent les gens sans aucune compassion. A cause d'eux les centres de santé sont fermés, les établissements scolaires également nos enfants ne partent plus à l'école ils n'ont aucun moyen d'accéder à l'école c'est vraiment triste* »¹⁶. La destruction des centres de santé, des écoles ou encore des installations d'eau par les GEV a privé des populations de leurs droits d'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable.

En outre, les déplacés internes fuyant les exactions des GEV et laissant derrière eux leurs biens, font généralement face à la pauvreté dans leur communauté d'accueil. On retrouve un grand nombre de PDI qui n'ont pas d'abri et qui n'ont pas les moyens de satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires tels que se nourrir, s'habiller, etc.

¹⁵ Extrait données KII

¹⁶ KII, kaya

« Les impacts de ces événements sont récurrents dans la mesure où on parle des droits de l'homme notamment le droit à la vie. Pourtant dans nos zones, on est sans foi ni loi et c'est toujours les plus forts qui écrasent les plus faibles sans être inquiétés. Par exemple, il y a un gisement minier dans un champ. A l'approche des saisons pluvieuses passées, des individus ont détruit les semences du propriétaire pour s'emparer de l'or. Pire encore, il y a des enlèvements d'individus chaque jour sans motif. Ce qui fait que les structures administratives ont quitté les lieux et dans d'autres localités elles sont quasiment inexistantes pour veiller au bien-être des populations¹⁷ ».

3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice

- **La fermeture des services de justice source d'impunité**

Le départ des agents administratifs, dans certaines localités, a entraîné la fermeture de services étatiques, qui a conduit au dysfonctionnement des instances judiciaires¹⁸. Les populations sont ainsi livrées à elles même dans un contexte d'insécurité où des services de FDS ont dû se redéployer vers d'autres zones. Ainsi, de nombreux délits et faits criminels restent le plus souvent impunis. En effet, les populations victimes de violation de leurs droits ne savent où s'orienter pour le règlement des conflits. Dans ce contexte d'insécurité, elles se contentent des mécanismes endogènes comme le recours aux autorités coutumières et les autres formes traditionnels de règlement des différends. Mais pour la plupart les victimes répliquent par des actes de violence ; quand certaines victimes préfèrent taire leurs différends de peur de s'attirer d'autres représailles.

- **Partialité de la justice et lenteur des procédures de traitement comme motifs de désaveu de la justice**

Les populations reconnaissent le libre accès aux services judiciaires (si elles sont présentes) mais elles fustigent l'impartialité de celle-ci et la lenteur des procédures qui sont à leurs avis de véritables obstacles. Pour elles, les structures judiciaires « agissent en faveur des personnes aisées du coup ça crée une méfiance à leur égard¹⁹ ».

Elles estiment que la lenteur des procédures leur pose préjudice, car elle laisse la place à toutes interventions intentionnelles de « corruption ». Elles s'interrogent sur l'existence et la fiabilité de la justice. Cette idée est reprise par un enquêté lui-même faisant partie d'une instance judiciaire: « Les institutions juridiques ne sont pas crédibles à leurs yeux du fait qu'elles sont inaccessibles et quasi inexistantes. Il y a toujours des opprimés à chaque coin de rue. La lenteur de la justice à gérer les doléances fait qu'on opprime son semblable sans être inquiétés et les structures juridiques n'écoutent pas les plus démunis mais plaide la cause des personnes les plus aisées. Pour eux la meilleure manière c'est la violence le seul recours.²⁰ ».

3.3. Analyse “ne pas nuire”

3.3.1. Analyse des risques et mesures de mitigation

Dans le contexte actuel, les acteurs du programme sont confrontés à des risques dans la mise en œuvre de leurs activités de terrain. Bien que ces derniers ne devraient pas constituer en principe une cible, ils peuvent être victimes d'enlèvements et d'attaques ciblées venant de certains Groupes Extrémistes Violents(GEV). Récemment, les acteurs humanitaires sont devenus des cibles potentielles pour les GEV,

¹⁷ KII, Kongoussi

¹⁸ Le TGI de Kongoussi est fermé depuis l'an dernier.

¹⁹ KII, Kongoussi

²⁰ KII, Kongoussi

car au cours des derniers mois, on a constaté qu'ils ont plusieurs fois été la cible des GEV notamment sur l'axe Kaya-Dori. Ces récents événements montrent que les partenaires de mise en œuvre du programme doivent désormais considérer tous les risques avant la mise en œuvre de leurs activités.

Les risques développés ainsi que les recommandations dans le tableau ci-dessous sont issus de l'analyse issue de scan de conflit et d'une séance de réflexion avec les partenaires du programme.

Principales activités du programme	Risques	Mesures de mitigation/Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Mener des missions d'investigation sur les allégations de violation des droits humains dans les quatre régions cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et intimidations des FDS, des VDP et des GEV à l'égard des personnes impliquées dans la mission d'investigation car l'agent enquêteur ou l'enquêté risque d'être considéré comme un espion, un ennemi, détention ou diffusion d'informations sensibles - Enlèvement / Arrestation arbitraire - Attaque des GEV contre les participants - Inaccessibilité à certaines zones 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; - Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; - Renforcer les capacités des agents enquêteurs en "protection" afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire (Prendre des mesures pour protéger l'identité des répondants pour ne pas les exposer et la mise en place d'un mécanisme de communication pour assurer la protection des personnes enquêtées)
<ul style="list-style-type: none"> - Visiter les prisons dans les quatre régions cibles pour monitorer les conditions de détention 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des autorités judiciaires pour cause de sensibilité des informations et sur leur utilisation (liés au manque de mécanisme claire de protection et de redevabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication et le plaidoyer envers les autorités sur les objectifs de la visite - mettre en place un mécanisme de protection des données (consentement - anonymes -etc...)
<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux basés dans les villages sur la collecte des données sur les violations de droit humains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et intimidations des points focaux car ils peuvent être mal compris par les acteurs étatiques et par leurs communautés - Enlèvements de formateurs ou des participants - Attaques des GEV sur les participants ; - Assassinats des participants par les GEV ; - Infiltration des GEV ; - Interdiction de l'activité par les GEV. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; - Mener la sensibilisation auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; - Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.
<ul style="list-style-type: none"> - S'entretenir (les points focaux formés) avec les victimes et témoins des violations et abus de droits humains pour collecter les preuves des violations et abus afin de produire des rapports de documentation (y compris avec les victimes et témoins de VBG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en danger (enlèvements, assassinats, etc.) des points focaux et des victimes ; - Refus de collaboration des victimes car il y a une incompréhension par les populations du travail des acteurs des droits humains et les craintes de non-respect de la confidentialité par les points focaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer continuellement les capacités des points focaux sur les mécanismes de protection (divers points en lien avec la collecte ou le traitement des preuves, éthique) ; - Créer une procédure ou un mécanisme de plaintes confidentielles, - Maintenir une base de données des incidents signalés, - Documenter les progrès liés à la prévention et protection - Promouvoir activement la sécurité et le bien-être des personnes participant aux activités,

		<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que toutes les communications internes ou externes du programme respectent les principes fondamentaux de l'intérêt supérieur : Ne pas nuire, Sensibilité aux conflits. - Assurer le suivi des principes éthique et de protection dans la conduite de l'activité pour ne pas exposer les participants.
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions avec les autorités et les leaders communautaires pour présenter les principales constatations de la documentation réalisée et les recommandations formulées pour une meilleure protection des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de participation de certains acteurs à cause de l'incompréhension des activités - La particularité des conflits actuels qui ont une connotation communautaire peut engendrer des incompréhensions entre les participants pouvant créer une mésentente entre participants ou les acteurs de mise en œuvre du projet peuvent être menacés ou intimidés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et plaidoyer auprès des autorités; - Sensibilisation des leaders communautaires.;
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des sessions de sensibilisations communautaires, notamment auprès des PDI, sur les notions de base des droits humains, le fonctionnement des institutions de la justice et les acteurs offrant des services d'assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Tension entre PDIs et populations hôtes ; - Non adhésion des PDIs aux sessions car la question des droits humains peut être reléguée au second plan par les PDIs car donnant une priorité à la question alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les PDIs et les populations hôtes dans les sessions de sensibilisation ;
<ul style="list-style-type: none"> - Animer une clinique juridique à Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada pour donner des conseils juridiques aux membres de la communauté et l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains, y compris les victimes de GBV 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-participation des membres de la communauté à cause d'une mauvaise perception des droits humains et des VBG - Risque d'exposition des victimes ; - Risque d'être taxé de partialité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur la promotion des droits humains ; - Faciliter l'accès de certains textes en les traduisant en langues locaux ;
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des émissions radiophoniques sur les notions de base des droits humains et l'importance du travail des défenseurs des droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et représailles des groupes extrémistes violents ; - Infiltration de personnes de mauvaises foi ; - Écarts de langages lors des émissions interactives; - Menaces/intimidations/ enlèvement des personnels des médias - Attaque contre la station de la radio - Refus de la station de radio d'animer ce type d'émission 	<ul style="list-style-type: none"> - Outiller les journalistes en journalisme sensible aux conflits avant la conduite d'émissions interactives (risque d'infiltration ou d'attaques au regard du contexte) ;

3.3.2. Opportunités

- Initiatives existantes en matière de promotion des droits humains et d'accès à la justice

L'ONAPREGECC, la CCFV²¹ sont des initiatives locales en matière de promotion des droits humains, d'accès à la justice et de transformation des conflits dont les membres sont les leaders coutumiers et religieux :

Les membres de ces structures sont conviés à des activités de formation ou de sensibilisation organisées par les organisations. La participation de leaders religieux et coutumiers, les chefs des terres et les CVD à ces initiatives de renforcement de capacités est gage de l'engouement des populations.

Les membres de ces structures œuvrent en synergie afin de résoudre les conflits qui leur sont soumis. Considérée comme une structure fiable, des membres de l'ONAPREGECC ont vu leurs capacités renforcées dans ce sens par des organisations de cohésion sociale telles que Search. Un défenseur des droits humains affirme : « *Les initiatives (de transformation des conflits) ne manquent pas. Il y a des cellules de résolution de crise mises en place au niveau local par des associations, des organisations de défense de droits humains ou encore des structures étatiques²².* ».

4. Conclusion

La région du Centre Nord est l'une des régions à haut risque sécuritaire et elle est classée première région qui regorgent le plus de PDI. Si la dégradation sécuritaire est appréciée selon les attaques et les mouvements migratoires forcés ; les populations enquêtées dans leur majorité estiment que la situation s'est davantage détériorée. Cette dégradation se caractérise par une recrudescence des attaques ciblant les populations civiles, entraînant leur déplacement vers les centres urbains moins touchés. Kaya, Kongoussi, Tikaré sont ainsi devenus des zones d'accueil des populations déplacées.

Il ressort de l'analyse des données qu'en dépit de l'insécurité généralisée provoquée par les GEV, il existe des conflits; et les plus récurrents que l'on retrouve dans la région sont ceux autour des ressources naturelles telles que l'or, l'eau et le foncier. On note aussi, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, les conflits de cohabitation entre les PDI et les populations hôtes, les conflits intercommunautaires (entre les différents groupes ethniques, entre les différents groupes religieux, entre les personnes déplacées internes et les populations hôtes)

Ces dynamiques conflictuelles ont une incidence sur l'environnement sécuritaire, qui elles-mêmes portent atteinte à la promotion des droits humains. Dans un tel contexte d'insécurité généralisée, il est sans conteste d'affirmer que les droits de l'homme sont bafoués et l'accès à la justice par les populations demeure préoccupant. Les acteurs des conflits foulent allègrement les droits humains avec un niveau de fonctionnalité aidant des instances judiciaires.

Le programme Droits Humains et Accès à la Justice (DHAJ) a une influence sur le contexte actuel dans la mesure qu'il permet aux populations des localités bénéficiaires de connaître leurs droits et les voies de recours pour obtenir justice en cas de violation de leurs droits. Toutefois, le programme ne doit pas occulter les risques recensés afin de mieux mener ses activités dans l'atteinte des résultats.

²¹ Commissions de conciliation foncières villageoises

²² KII, kaya